
*Direction des transports terrestres***Arrêté du 23 juin 2003 portant modification de l'arrêté du 20 juillet 2001 portant déclassement d'immeubles relevant du domaine public fluvial sur le canal de la Somme**NOR : *EQUT0310114A*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,

Vu le code du domaine de l'Etat ;

Vu le rapport du directeur départemental de l'équipement de la Somme en date du 26 mai 2003 ;

Vu l'estimation des services fiscaux,

Arrête :

Article 1^{er}

Le deuxième tiré de l'article 1^{er} de l'arrêté du 20 juillet 2001 est modifié et rédigé de la façon suivante : sur la commune d'Ailly-sur-Somme, la maison éclusière sise 11, rue du Pont, cadastrée section AC 177, d'une contenance de 371 mètres carrés, figurant en jaune sur le plan annexé au présent arrêté (cf. note 1) .

Article 2

Le préfet de la Somme est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère.

Fait à Paris, le 23 juin 2003.

Pour le ministre et par délégation :
L'ingénieur des ponts et chaussées
chargé de la sous-direction
des transports par voies
navigables,
M. Papinutti

NOTE (S) :

(1) L'extrait de plan cadastral peut être consulté à la subdivision navigation de la direction départementale de la Somme, rue Baillon, 80000 Amiens.